



La voie de fait en droit administratif : définition, contours et destinée du concept

Actualité législative publié le 01/11/2024, vu 130 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

La voie de fait en droit administratif : définition, contours et destinée du concept + jurisprudence

La "voie de fait" est une notion du droit administratif. Il s'agit d'une action de l'administration réalisée sans droit qui porte matériellement et illégalement une atteinte grave à une liberté fondamentale ou à un droit de propriété.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/voie-de-fait.php>

DE PLUS :

2024 :

<https://blog.landot-avocats.net/2024/03/19/execution-forceee-dun-jugement-dexpulsion-la-voie-de-fait-ne-sera-que-rarement-constituee-meme-en-cas-de-destruction-de-biens-meubles/>

2022 :

<https://blog.landot-avocats.net/2022/08/01/declin-de-la-voie-de-fait-la-folle-du-logis-r-chapus-decampe-quand-on-deloge-dun-campement/>

2013 :

<https://www.bruno-roze-avocat.com/medias/files/les-empietements-de-la-voirie-routiere-sur-les-proprietes-privees.pdf>

JURISPRUDENCE : GRAND ARRÊT DE 1935 DU TRIBUNAL DES CONFLITS :

<https://www.conseil-etat.fr/decisions-de-justice/jurisprudence/les-grandes-decisions-depuis-1873/tribunal-des-conflits-8-avril-1935-action-francaise>